

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Lundi 24 février 2020

INFO PRESSE

Soirées de la prévention sur l'évaluation des risques professionnels

La direction du Travail et de l'emploi organise deux soirées d'information gratuites sur la santé sécurité au travail, l'évaluation des risques et la prévention des risques professionnels, mardi 25 février à Nouméa au centre administratif de la province Sud et mercredi 26 février à Koné (Hôtel Le Koniambo), de 18 à 20 heures.

Le code du travail demande aux employeurs de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Pour cela, ils doivent mettre en place une démarche de santé sécurité au travail, comprenant en premier lieu l'évaluation des risques professionnels (EVRP) puis des actions de prévention visant à les éliminer. Depuis le 1^{er} janvier 2015, toutes les entreprises sont dans l'obligation d'avoir engagé cette démarche.

Programme

17 h 45 : accueil des participants

18 h : mettre en place une politique de santé sécurité au travail :

- l'obligation de santé sécurité pour tous les acteurs ;
- risque, danger, gravité, dommage, les paramètres de l'EVRP ;
- risques professionnels communs à toutes les entreprises.

19 h : engager la démarche d'évaluation des risques professionnels :

- principe et méthode ;
- assistance à l'EVRP ;
- formalisation du dossier d'évaluation des risques.

20 h : fin de la soirée.

* *
*